

Subvention à la Fédération

des Conseils de Parents

d'Élèves de l'Enseigne-

ment public laïque.

Le Conseil vote une subvention de 200^{Fr} (deux cents francs) à la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de l'Enseignement Public Laïque de Neuchâtel et

Moelle à Monty, rue Gabey, CCP Monty 268-93.

Il est que la délibération du 16 Juin 1965 approuvée le 17 Août 1965 et concernant une subvention de même montant au bénéfice de l'Association des Parents d'Élèves de l'École Primaire de Chidres, est annulée.

Précise que la dépense est prévue sur les crédits de l'ex 657 du budget.